RCS : PAU
Code greffe : 6403

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PAU atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00334
Numéro SIREN : 504 232 588
Nom ou dénomination : DUCS 64

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2022 sous le numéro de dépôt 5949

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2021

Désignation de l'entreprise : SARL DUCS 64 — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 65 AVENUE DU GENERAL LECLERC 64000 PAU — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 5 0 4 2 3 2 5 8 8 0 0 0 1 3 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122021 Net 3	N-1 31122020 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	4 340	AS 4 340		564
	Autres immobilisations corporelles	AT	517	AU 17	500	
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	15	BE	15	15
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	4 872	BK 4 357	515	579
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	8 833	BU	8 833	23 488
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	10 844	BY 248	10 595	11 046
	Autres créances (3)	BZ	22 287	CA	22 287	23 569
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	145 921	CG	145 921	119 048
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	761	CI	761	2 363
	TOTAL (III)	CJ	188 646	CK 248	188 398	179 515
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	193 518	1A 4 605	188 913	180 094

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des applications apparaissent cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Dossier N° 360644 en Euros.

Cegid Quadra

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL DUCS 64 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000)	DA	8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	800	800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	54 802	35 762
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	16 293	20 040
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	79 895	64 602
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	1 740	1 781
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	1 740	1 781
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	179	64
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	49 129	48 929
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	1 540	1 485
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	6 114	7 461
	Dettes fiscales et sociales	DY	46 915	52 004
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	3 402	3 767
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	107 278	113 710
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	188 913	180 094

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	107 278	113 710
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2021

Désignation de l'entreprise : SARL DUCS 64 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	61 561	FB		FC	61 561	67 304
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	252 098	FH		FI	252 098	242 992
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	313 658	FK		FL	313 658	310 296
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	15 453	11 566
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 766	1 047
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	331 877	322 909
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	27 523	33 991
	Variation de stock (marchandises)*					FT	6 057	702
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	100 723	101 912
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	16 678	16 820
	Salaires et traitements*					FY	134 036	133 965
	Charges sociales (10)					FZ	10 959	7 704
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	581	720
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	248	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	22 797	11 283
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	319 603	307 098
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	12 274	15 812
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	61	81
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	61	81
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		0
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		0
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	61	81
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	12 336	15 892

Dossier N° 560644 en Euros.

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2021

Désignation de l'entreprise : SARL DUCS 64 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	6 864	8 353
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	1 093	1 173
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	7 957	9 526
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	70	60
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	1 052	1 781
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 122	1 841
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	6 834	7 685
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	2 877	3 537
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	339 896	332 516
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	323 603	312 476
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	16 293	20 040

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	II		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	5 503	3 724
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 / dont cotisations Madelin A7			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf état annexe	1 122	7 957

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

Dossier N° 560644 en Euros.

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
RCS PAU 504 232 588

DUCS 64

20 Avenue Jean Mermoz
64000 PAU

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 9 MAI 2022

Exercice clos le 31 décembre 2021

L'an deux mille vingt-deux, le neuf mai, à 14 heures, les associés de la société DUCS 64, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, divisé en 800 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 20 Avenue Jean Mermoz-64000 PAU, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

-Madame Alexandra DUCOIN, titulaire de 400 parts sociales en pleine propriété,
-Monsieur Jean-Marie DUCOIN, titulaire de 400 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie DUCOIN, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Situation des comptes d'associés,
- Déclaration de confidentialité des comptes,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021,

J.M.D AD

- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Le Président donne lecture à l'Assemblée du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 16 293 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	16 293 euros
Auquel s'ajoute le compte "autres réserves"	54 802 euros
Soit un bénéfice distribuable de	71 095 euros
A titre de dividendes aux associés	1 000 euros bruts
Soit 1,25 euros par part	
Soit 500 euros pour chaque associé	
Le solde	70 095 euros

Affectation en totalité au compte "autres réserves" qui passe ainsi de 54 802 euros à 70 095 euros.

5.1D AD

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont portés à 78 895 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 1 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.
Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :
- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31/12/2020 : 1 000 euros
Exercice clos le 31/12/2019 : 1 000 euros
Exercice clos le 31/12/2018 : 1 000 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5.19 AD

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la rémunération annuelle allouée à la gérance au cours de l'exercice écoulé, qui s'est élevée à un montant de 48 000 euros soit :

- 24 000 euros pour Monsieur Jean-Marie DUCOIN
- 24 000 euros pour Madame Alexandra DUCOIN

Elle approuve également la prise en charge des cotisations TNS par la société à hauteur de :

- 11 747 euros au titre des cotisations obligatoires pour Monsieur Jean-Marie DUCOIN, à savoir :
  - ✓ Cotisations obligatoires : 7 881 euros
  - ✓ CSG déductible : 2 710 euros
  - ✓ CSG non déductible : 1 156 euros

- 2 352 euros au titre des cotisations facultatives pour Monsieur Jean-Marie DUCOIN, à savoir :
  - ✓ Maladie : 742 euros
  - ✓ Prévoyance : 1 353 euros

- 11 896 euros au titre des cotisations obligatoires pour Madame Alexandra DUCOIN, à savoir :
  - ✓ Cotisations obligatoires : 8 119 euros
  - ✓ CSG déductible : 2 648 euros
  - ✓ CSG non déductible : 1 129 euros

- 1 686 euros au titre des cotisations facultatives pour Madame Alexandra DUCOIN
  - ✓ Maladie : 857 euros
  - ✓ Prévoyance : 714 euros

L'Assemblée Générale approuve la prise en charge par la société des frais engagés par la gérance dans le cadre de l'objet social et sur présentation de justificatifs, au cours de l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale décide de maintenir la rémunération de la gérance pour l'exercice à venir à un montant de 48 000 euros soit :

- 24 000 euros pour Monsieur Jean-Marie DUCOIN
- 24 000 euros pour Madame Alexandra DUCOIN

L'Assemblée Générale décide de maintenir la prise en charge par la société des frais engagés par la gérance dans le cadre de l'objet social et sur présentation de justificatifs pour l'exercice à venir.

512 AD

L'Assemblée Générale décide de maintenir, pour l'exercice à venir, la prise en charge par la société des cotisations sociales TNS personnelles de la gérance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

A la clôture de l'exercice au 31 décembre 2021, le solde des comptes courants des associés s'élève à :

-Madame Alexandra DUCOIN	25 702 euros
-Monsieur Jean-Marie DUCOIN	23 427 euros

L'Assemblée Générale décide de ne pas rémunérer les comptes courants associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Conformément à l'article L 232-25 du code de commerce, l'assemblée générale demande à ce que les comptes annuels clos le 31 décembre 2021 ne soient pas rendus publics.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants, les associés et le président de séance.

Fait à PAU, le 9 mai 2022

Madame Alexandra DUCOIN
Associée et gérante

Monsieur Jean-Marie DUCOIN
Associé et gérant
Président de séance

AD